



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

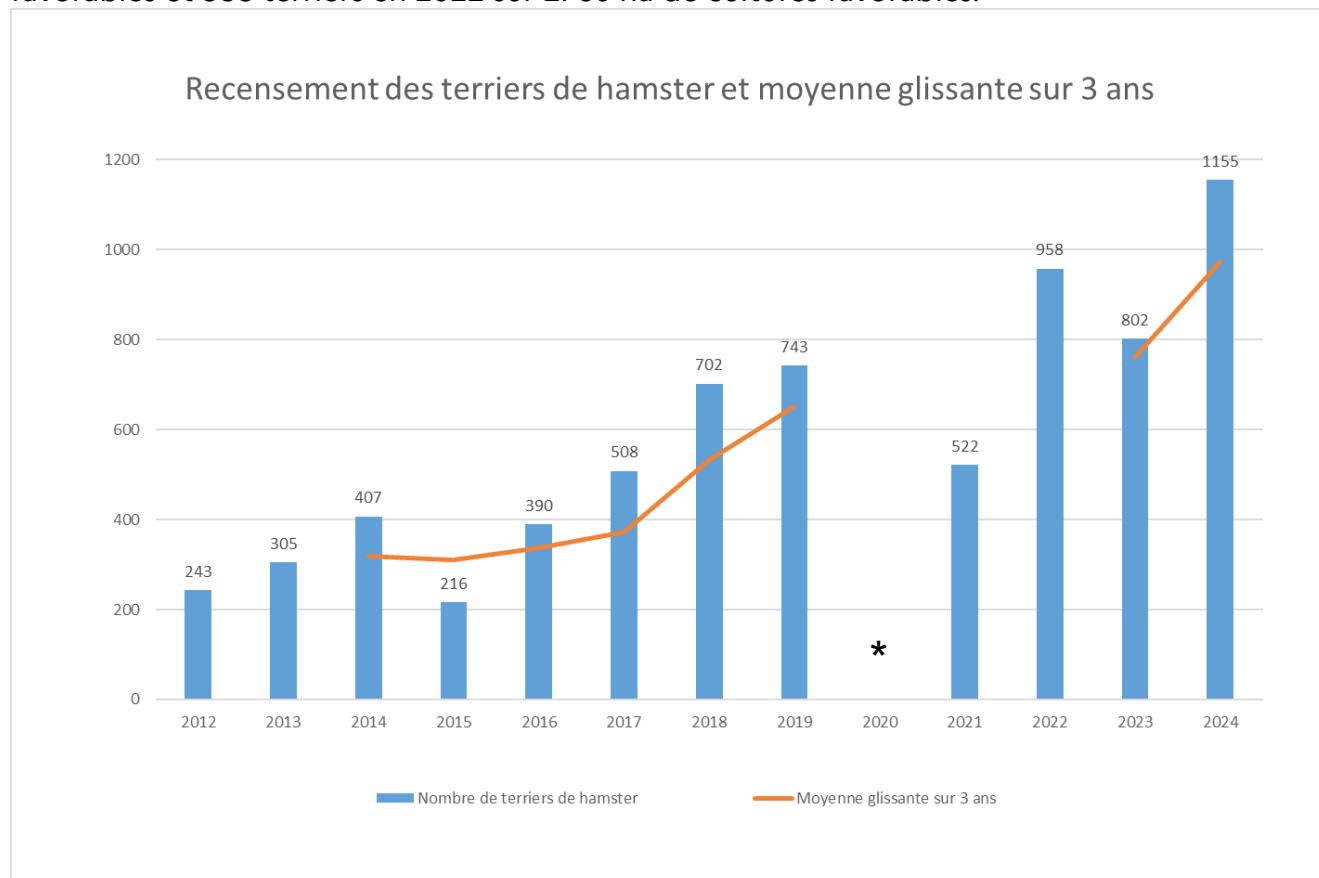
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 30 juillet 2024

Résultat des opérations de comptage des terriers de hamster commun (*Cricetus cricetus*) Campagne printemps 2024

Dans le cadre du plan national d'actions (PNA) 2019-2028 en faveur du hamster commun et de la biodiversité de la plaine d'Alsace, l'Office français de la biodiversité (OFB) a effectué le suivi des terriers de cette espèce dans ses zones de présence durant les mois d'avril et mai 2024. 3098 hectares de cultures favorables ont été prospectées au total, sur 39 communes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, avec l'appui de 5 bureaux d'études. Le protocole de comptage mis en œuvre permet de suivre les tendances d'évolution de l'abondance et de la répartition du hamster commun : en effet, si le nombre de terriers recensés en sortie d'hibernation ne correspond pas directement au nombre de hamsters, il constitue un indice d'abondance de l'espèce.

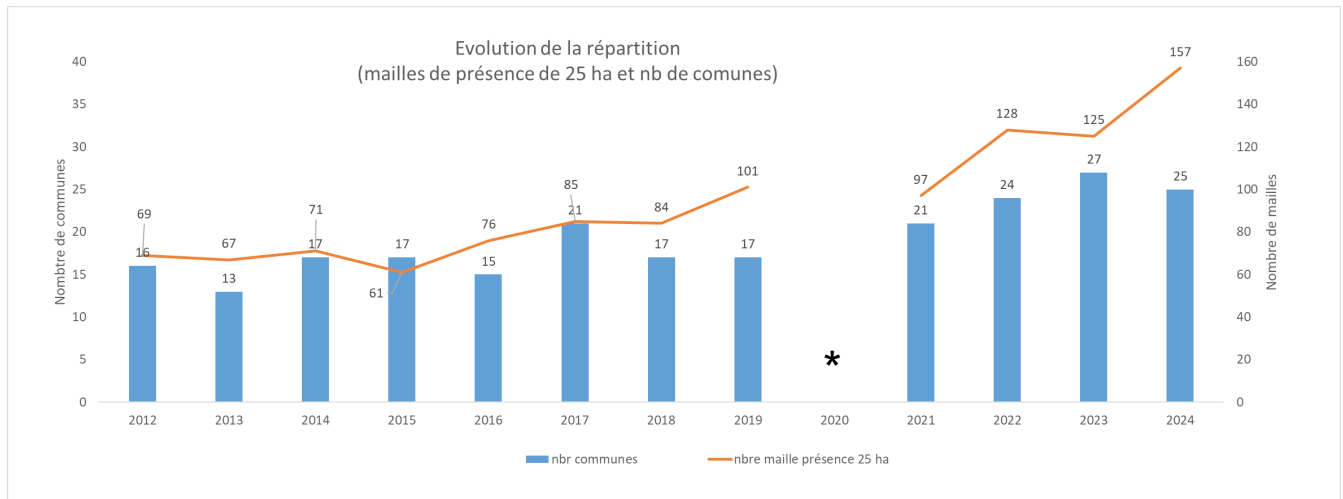
En 2024, 1155 terriers ont été recensés sur 3098 hectares de cultures favorables en Alsace. Pour rappel, 802 terriers avaient été détectés en 2023 sur 3230 hectares de cultures favorables et 958 terriers en 2022 sur 2760 ha de cultures favorables.



* : absence de comptage en 2020 en raison de la crise Covid.

Depuis 2016, et malgré des fluctuations interannuelles, une tendance d'évolution à la hausse du nombre de terriers se dessine lorsqu'on observe la courbe « moyenne glissante sur 3 ans » (calculée pour l'année n en prenant la moyenne du nombre de terriers des années n, n-1 et n-2).

S'agissant de l'aire de répartition de l'espèce, des terriers ont été dénombrés en 2024 dans 25 communes alsaciennes. Plus précisément, le suivi du nombre de mailles de 25 ha occupées par au moins un terrier validé par l'OFB permet désormais de constater que l'espèce est présente cette année au sein de 157 mailles de 25 ha représentant près de 4000 ha de surfaces agricoles. En 2023 l'espèce était présente sur 125 mailles de 25 ha.



Le graphique ci-dessus, en particulier la courbe du nombre de mailles de présence, permet également d'observer une tendance régulière à la hausse de l'aire de répartition du hamster commun en Alsace depuis 2016.

Le secteur Centre de l'aire de présence du hamster commun (entre Obernai et Geispolsheim) est la zone géographique où le nombre de terriers a le plus augmenté de 2023 à 2024, passant de 410 terriers en 2023 à 691 terriers en 2024, ce qui représente 60% du total des terriers alsaciens.

Avec 297 terriers en 2024, le secteur Nord (entre Ernolsheim-Bruche et Truchtersheim) représente désormais 26% du nombre total de terriers en Alsace, alors que le hamster avait disparu de cette zone il y a dix ans.

Dans le secteur Sud, avec 167 terriers en 2024 (14% du total alsacien), les populations restent concentrées dans les communes d'Elsenheim et de Jepsheim.

Cette dynamique positive, observée depuis près de 10 ans, résulte de l'effort de l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre des actions du PNA (restauration continue de l'habitat soutenue par les aides publiques et les opérations de lâchers de hamsters issus des élevages alsaciens).

Toutefois, les effectifs restent encore fragiles et en deçà du seuil de viabilité (estimé à 1500 individus sur un territoire de 600 ha d'un seul tenant). **Les résultats observés ces dernières années sont un encouragement à poursuivre les efforts en faveur de cette espèce et de la biodiversité de la plaine d'Alsace.**

Pour accompagner les 240 exploitants agricoles qui mettent en place des cultures favorables pour le hamster, l'AFSAL (association Agriculteurs et Faune Sauvage en Alsace), par ses actions d'animation et d'appui technique réalisées, assure une gestion collective des assolements permettant une meilleure efficacité des cultures favorables implantées. Cette mesure est déployée via une aide d'Etat et des dispositifs de compensation et permet d'améliorer l'habitat sur 3700 ha de surfaces agricoles.

De plus, une aide d'État, dont le cadre réglementaire vient d'être renouvelé, apporte un soutien financier aux agriculteurs engagés dans la préservation du Hamster. En 2023, ce sont 113 exploitants qui ont reçu une indemnisation d'un montant total de 582 320 € pour la mise en place des cultures favorables. Par ailleurs, 33 exploitants ont bénéficié d'une aide de 128 197 € pour la non récolte de bandes de céréales à proximité des terriers.

L'État et son opérateur l'OFB, mais aussi la profession agricole, le CNRS, les communes concernées et les associations de protection de l'environnement restent fortement mobilisés et poursuivent la mise en œuvre du plan national d'actions coordonné par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est. Ce PNA vise à préserver cette espèce emblématique et, par voie de conséquence, toute la petite faune de la plaine alsacienne.

Contacts presse

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Marie Cécile VIRION – marie-cecile.virion@developpement-durable.gouv.fr

DREAL Grand Est
14 rue du bataillon de marche n°24 - BP 10001
67050 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 13 05 00

Office français pour la biodiversité

Julien EIDENSCHENCK – julien.eidenschcnck@ofb.gouv.fr

Tél : 06 25 03 23 76